

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

Séance du 15 Juin 2017

Présents : René RUFFIER LANCHE (*maire*), Denis TATOUD, Thierry RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Robert LEVY, Patrice CAMUS, Florian SOUVY, Loic TATOUD, Christophe GOTTI, Jean-René NEITHARDT, Didier VERLET

Absents : Marjorie ZBITAK (donne procuration à Didier VERLET), Vincent RUFFIER DES AIMES (donne procuration à Robert LEVY).

Secrétaire : Christophe GOTTI.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Rendu de la séance précédente, délibère ensuite sur les points suivants :

I-AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

Le Conseil Municipal,

S'ENGAGE, à réserver 50 places de parkings couverts, sur un total de 81 places, au profit des copropriétaires de la résidence en construction « Les Balcons Etoilés », moyennant un prix de vente par stationnement fixé à 20.000 € TTC et pour une livraison de l'ensemble du parking au plus tard au 31 décembre 2019. Le maire rappelle qu'un permis de construire N° 073-071-12-M-1012 pour cet ouvrage a été instruit.

AUTORISE le Maire

1/- à ester en justice et en défense : un collectif des propriétaires de Friburge ayant exercé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, suite au courrier de M. le maire leur indiquant son intention de couper l'alimentation en eau durant la saison d'hiver, à partir de la Toussaint 2017. Le maire rappelle que cette mesure lui est apparue dictée par la nécessité de limiter l'habitat hivernal, conformément à l'article 145-3 du Code de l'Urbanisme, dans ces hameaux de montagne non desservis, eu égard notamment au risque d'incendie. Il espère que la décision de justice à intervenir constituera une jurisprudence qui permettra de fixer la conduite à tenir et les responsabilités à prendre par chaque partie.

2/- à signer avec la Communauté de Commune Val Vanoise Tarentaise une convention pour l'entretien des sentiers intercommunaux, pour la partie sise sur la commune de Champagny. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable à date anniversaire pour un maximum de 4 années.

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les aides les plus élevées possibles, s'agissant des projets de travaux d'assainissement (eaux usées & pluviales) aux villages du Bois d'en Bas et pour le captage de l'eau potable du Laisonnay.

VALIDE, pour une nouvelle durée de 3 ans, une Délégation de Service Public s'agissant du restaurant-épicerie du camping municipal « Le Canada » à signer avec M. Roberto PORTIGLIOTTI, de Montagny, agissant au nom et pour le compte de la SARL « L'Authentique ». La Commission Permanente d'Appel d'Offre a retenu sa proposition mieux-disante (ouverture en saison d'été et

hiver), moyennant un loyer annuel de 6.000 € (fixe) + un pourcentage de 4 % sur le chiffre d'affaire. Le maire informe le Conseil Municipal qu'il entend facturer à l'ancien preneur, un coût équivalent à la réparation de la machine à glaçons (600 €) hors service et un forfait à définir, correspondant au nettoyage non effectué correctement.

APPROUVE le changement de nom de la Communauté de Commune, approuvé à l'unanimité par délibération communautaire du 20 mars 2017. Cette dernière, dans un souci de visibilité et de bon fonctionnement devient ainsi :

« Communauté de Commune Val Vanoise »

DECIDE l'acquisition, en fin d'exercice 2017, et pour un usage durant la prochaine saison d'hiver 2017-2018, d'un engin porte-outil polyvalent proche de l'état neuf, en complément du parc existant et en prévision de l'obsolescence programmé des matériels les plus anciens. Le coût d'un tel véhicule est de l'ordre de 67.000 € H.T mais il sera désormais possible d'y adapter toute une gamme d'outils. Le maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicitera une aide du Conseil Départemental 73 au titre du FDEC et de sa programmation 2018.

II.URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES :

Le Conseil Municipal,

DECIDE, conformément aux règles en la matière, de procéder à une modification simplifiée du P.L.U de la Commune, afin de permettre, administrativement parlant, l'installation à terme d'Habitations Légères de Loisirs (H.L.L) sur le site du camping municipal, à Champagny-le-Haut. Un passage en Commission Départementale des Sites sera également nécessaire, s'agissant d'une « urbanisation » en dehors des bourgs.

PREND CONNAISSANCE du projet de réhabilitation du téléphérique de la Grande Motte projeté par la S.T.G.M, ainsi que plusieurs ouvrages dits « à sensation », propres à re-dynamiser et améliorer l'attractivité de ce secteur, sis sur la Commune de Champagny (glacier de la Grande Motte) mais exploité par la S.T.G.M. Le coût de ces investissements très importants serait de l'ordre de 13 M€.

APPROUVE la première phase de concertation, mise en place précédemment, et s'agissant de la possibilité d'installation d'une chèvrerie en zone « N » du P.L.U (Le Torchet) et eu égard aux réponses favorables des « Personnes Publiques Associées », et notamment de la Chambre d'Agriculture.

DECIDE de diligenter :

1/-la deuxième phase de l'enquête publique relative à l'affaire susdite et, en concertation avec le Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble, d'en fixer les dates et modalités pour recueillir l'avis du public.

2/-une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, en raison des hésitations et non-réponse d'un propriétaire pour la cession amiable de son terrain destiné au futur lotissement d'habitation des Maillets. La Société d'Aménagement de la Savoie assurera, sans surcoût pour la commune, cette mission dans le cadre de sa convention de portage foncier de cette opération. Le maire précise que cette procédure est susceptible de retarder d'environ 6 mois la phase opérationnelle et les travaux de viabilisation de ce lotissement.

III -TRAVAUX & INVESTISSEMENTS 2017

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du compte rendu des travaux communaux en cours, plus particulièrement le ré-aménagement de la piscine, sa mise en eau et la finition de ses abords ; le planning retenu permettra la réouverture de l'équipement à compter du 03 juillet 2017, à l'exception du Spa, dont la livraison est toujours maintenue pour la fin de l'année. De même, le maire invite à poursuivre, avec l'aide d'un étudiant de l'Université Savoie Mont Blanc missionné et conventionné pour la circonstance, la réflexion sur les aménagements 2018 : déplacement et ré-installation des tennis, mur d'escalade et autres structures de loisirs à prévoir.

VALIDE les avis suivants de la Commission Permanente d'Appel d'Offre :

-Transfert de la cantine scolaire depuis la salle dite « les Sureaux » vers les locaux vacants de l'école du Crey : d'ores et déjà sont attribués les lots 1,3,4,5,6, permettant ainsi de lancer le chantier. Le maître d'œuvre (Cabinet d'architecture IMHOTEP) assurera, pour sa part, les négociations pour trouver les entrepreneurs dont les lots sont restés infructueux après cette première séance. La C.P.A.O aura donc à se prononcer à nouveau.

-Travaux de captage des ressources en eau pour les Teppes : l'entreprise « Schilte » est déclarée adjudicatrice de ces travaux pour un montant € H.T de 171.000 €.

APPROUVE la convention de maîtrise d'œuvre, à passer avec le cabinet d'ingénierie SCERCL, pour ces derniers travaux et moyennant un coût de 16.500 € H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter le montage, y compris l'instruction au titre du Plan Pastoral de Territoire d'une demande de subventions, d'un dossier pour l'aménagement d'un logement aux normes destiné à l'hébergement d'un berger sur l'alpage de la Rossa. De même, le maire sollicitera l'aide du P.N.V pour compléter le financement de la réfection des lauzes de toiture de l'ancien refuge de la Glière.

DECIDE, faute d'autres candidats, d'attribuer le lot N° D lotissement « Le Trembley », y compris le délaissé de terrain contigüe, sous réserve de la vérification de la situation des intéressés, à M. THOMSON, de nationalité espagnole mais résident à l'année et désireux d'y construire sa résidence principale.

IV-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

EMET, sous la forme d'une délibération de motion, un avis défavorable de principe, connaissance prise de diverses informations et du débat sur le sujet, contre le remplacement des compteurs électriques équipant actuellement les foyers par des appareils dits intelligents de type « Lynky » par ENEDIS (ex ERDF).

DECIDE, après débat et par 6 voix « pour » et 5 « abstentions » (y compris les pouvoirs) d'expérimenter la mise à disposition pour plusieurs amateurs qui en ont formulé la demande, d'une aire de moto-trial sise « Les Feuillères ». Outre les autorisations administratives à recueillir (ONF...), cette expérimentation sur ce site, ne pourra être pérenne que si les nuisances, inhérentes à ce type d'activité (bruit notamment) s'avère en définitive parfaitement acceptables.

ENTEND de M. Denis TATOUD, le compte-rendu d'une réunion de présentation du projet de réaménagement en profondeur du front de neige à l'arrivée de la télécabine de Champagny pour rendre ce secteur plus attractif, notamment pour les skieurs débutants ou les plus jeunes. Entre autre, et outre le reprofilage et la réorganisation des pistes, un télésiège serait installé depuis la salle communale hors-sacs jusqu'au-delà de la gare de départ du télésiège de la Rossa.

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser comptablement et au profit de M. Jacques SOUVY, une surfacturation de sa consommation d'eau 2016 en raison d'une fuite sur la voirie publique, s'agissant de son chalet sis « Les Combes ».

FAIT A CHAMPAGNY-en-VANOISE, le 19 juin 2017

Le Maire,

René RUFFIER LANCHE